



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 2 septembre 2024

Enquête citoyenne sur la circulation alternée

La circulation alternée a repris depuis le 19 août 2024 jusqu'au 20 décembre 2024. Du lundi au jeudi, les véhicules dont la plaque d'immatriculation se termine par un chiffre impair ont l'autorisation de circuler les lundis et mercredis tandis que ceux dont la plaque se termine par un chiffre pair ont l'autorisation de circuler les mardis et jeudis. Ce dispositif et les navettes gratuites de la CADEMA ont contribué à la décongestion du réseau routier, saturé en particulier lors des heures pleines.

Dans ce contexte, la Ville de Mamoudzou lance une enquête citoyenne afin de recueillir plus d'informations sur l'adaptation des usagers de la route à la circulation alternée, les habitudes de déplacement, le temps passé dans les embouteillages, de stationnement ou encore la pratique du covoiturage.

L'enquête est entièrement anonyme. Vous avez jusqu'au **30 septembre 2024** pour participer à l'enquête en ligne accessible via le lien <https://forms.office.com/r/mmftgzs6W> ou à l'aide du QR code ci-dessous.



La Ville vous remercie pour votre participation et votre engagement pour une ville plus fluide et plus agréable à vivre.